

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

## **ETAIENT PRESENTS :**

Christophe Arab - *Représentant suppléant des parents*  
Hassen Allouache - *Membre de droit*  
Marc Assalit - *Membre de droit*  
Yonel Cohen-Hadria - *Membre adhérents collectifs*  
Nicole Cossard - *Membre active*  
Patrice Lavaud - *Membre actif*  
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*  
Florencio Martin - *Président, représentant titulaire des parents*  
Samia Riquelme - *Représentante suppléante des parents*  
Jacques Viguier - *Membre actif*

## **ADMINISTRATION :**

Célia Bacchini - *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*  
Camille Borgeais - *Responsable administrative*

## **ETAIT INVITE :**

Joseph Lopez - *Délégué du personnel*

## **ETAIENT ABSENTS :**

Ouafa Aliouate - *Représentante titulaire des parents*  
Myriam Aouamri - *Représentante suppléante des parents*  
Anaïs Bouhloul - *Représentante suppléante des parents*  
Rim Dellal - *Représentante titulaire des parents*  
Amina Demnati - *Représentante titulaire des parents*  
Lala Diarra - *Représentante suppléante des parents*  
Chatoum Hamza - *Représentante titulaire des parents*  
Rachida Hemmar - *Représentante titulaire des parents*  
Nacima Mahfoufi - *Représentante titulaire des parents*  
Simon Ntabwe - *Représentant suppléant des parents*  
Wassila Redouane - *Membre de droit*  
Guillaume Sanon - *Membre de droit*  
Béatrice Wiame - *Représentante titulaire des parents*

## **ETAIENT REPRESENTES :**

Laurence Grare - *Adjointe à la Maire, déléguée à l'enfance, Membre de droit*  
Fatima Haddouchi - *Représentante suppléante des parents*  
Lydia Kerleau - *Membre active*  
Nathalie Nyobe - *Membre active*  
Aurélie Ombel - *Représentante titulaire des parents*  
Emilie Picque - *Représentante suppléante des parents*

## **ETAIENT EXCUSES :**

Rezki Ait Ihaddadene - *Représentant titulaire des parents*  
Olivier Androuet - *Représentant titulaire des parents*  
Stéphanie Alberto - *Responsable pédagogique des centres de loisirs élémentaires*  
Katalyne Belair - *Représentante suppléante des parents*  
Lynda Chaib - *Représentante suppléante des parents*  
Lobna Charni - *Représentante titulaire des parents*  
Valérie Degre - *Représentante suppléante des parents*  
Azzize Derradji - *Représentant suppléant des parents*  
Aïssetou Galledou - *Représentante suppléante des parents*  
Farida Gillot - *Représentante suppléante des parents*  
Benjamin Lanusse - *Responsable des centres de vacances*  
Fatima Yanat - *Représentante suppléante des parents*  
Antoine Wohlgroth - *Membre de droit*

## Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- Temps d'échanges avec les parents représentants
- Vote des tarifs :
  - Centres de loisirs pour 2017/2018
  - Centres de vacances pour 2018
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2017
- Points divers

Mme Célia Bacchini excuse M. Florencio Martin qui arrivera vers 19h30 et ouvre la séance à 19h15.

Le quorum est atteint car 10 membres sont présents et 6 sont représentés.

Mme Célia Bacchini soumet le dernier compte-rendu à l'approbation des administrateurs.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme Célia Bacchini propose ensuite aux parents représentants présents d'évoquer des points qu'ils souhaiteraient aborder.

Mme Samia Riquelme prend la parole et signale que peu de communication a été faite au sein de la maison de l'enfance Firmin Gémier concernant la fête du jeu du 13 mai à Asnières-sur-Oise. Elle indique avoir été au devant des informations auprès de la directrice de la structure.

Mme Célia Bacchini prend note.

M. Marc Assalit demande combien de cars partiront en direction d'Asnières le 13 mai.

Mme Célia Bacchini répond que 2 cars par structure seront affrétés. Environ 900 personnes sont attendues.

Aucun autre point n'étant soulevé, Mme Célia Bacchini donne la parole à M. Jacques Viguié, Trésorier de l'association, pour entamer la présentation du Budget Prévisionnel 2017.

M. Jacques Viguié commence sa prise de parole en informant le conseil que ce budget prévisionnel a été construit en décembre 2016 avec l'aide du cabinet d'expert comptable Fidugec. Il a été bâti en s'appuyant sur les éléments financiers qui étaient en possession d'Aubervacances à ce moment.

Dans un même temps, la demande de subvention municipale a été validée par la Municipalité en présence d'Anthony Dagué, élu aux finances, du Directeur Général des Services, du Directeur Général Adjoint et du Directeur de Pôle.

M. Jacques Viguié ajoute que le budget prévisionnel est d'ores et déjà amené à évoluer. Les éléments concernés par ces changements sont en rouge sur le document papier distribué.

Il poursuit son intervention en expliquant comment le budget prévisionnel 2017 a été construit :

Il signale tout d'abord que la séparation de la Caisse des Ecoles et d'Aubervacances-Loisirs a entraîné une redistribution des missions et des flux financiers et a modifié certaines lignes de dépenses ou de recettes.

Quatre changements majeurs sont à noter par rapport aux années passées :

1/ L'intégralité des coûts de fonctionnement (fluides, taxes...) en lien avec la gestion du patrimoine sur les sites de Saint-Hilaire de Riez, d'Arradon et de Bury sont désormais pris en charge par la Caisse des Ecoles. Par conséquent, ce sont des dépenses qui disparaissent pour Aubervacances-Loisirs.

2/ L'accueil des séjours de vacances sur Saint-Hilaire de Riez se fait maintenant en pension complète. De fait, les dépenses liées à la masse salariale (personnel technique), à l'alimentation et aux produits d'entretien ont diminuées. A contrario, les dépenses liées aux frais de séjours ont augmenté.

3/ Les centres extérieurs et les classes sont désormais organisés par la Caisse Des Ecoles ce qui occasionnent des dépenses mais aussi des recettes en moins.

4/ Les recettes des centres de vacances, anciennement perçues par la Caisse des Ecoles, reviennent aujourd'hui à l'association.

- Pour le secteur loisirs, les éléments ci-dessous ont été pris en compte dans la construction du budget :

1/ L'ouverture d'un nouveau centre de loisirs à la rentrée 2017, ouverture qui n'aura finalement pas lieu.

2/ Une stabilisation des effectifs sur les équipements existants.

- Pour le secteur vacances, les éléments ci-dessous ont été pris en compte dans la construction du budget :

1/ L'achat de 10 places en séjours linguistiques via un prestataire partenaire au printemps.

2/ La création d'un séjour culturel en Italie pour les 15-17 ans sur les 2 mois d'été.

M. Jacques Viguier conclut son intervention en signalant que l'association doit désormais utiliser un million de l'excédent cumulé afin d'équilibrer son budget.

M. Marc Assalit prend la parole et remercie l'association pour le travail fourni. Il ajoute que la subvention municipale allouée a permis un retour de différentes activités.

M. Florencio Martin signale que le budget prévisionnel sera principalement impacté par le décalage d'ouverture du centre de loisirs Port- Chemin Vert.

Il donne ensuite la parole à Mme Célia Bacchini pour la présentation du budget prévisionnel 2017.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que le budget va être présenté avec un support de diffusion PowerPoint. Elle précise que ce document a été construit de façon à rendre la présentation du budget plus simple et compréhensible par tous.

La nomenclature de la comptabilité privée a été respectée mais, afin de faciliter la lecture, les différentes lignes budgétaires ont été numérotées de 1 à 185, en regroupant les secteurs d'activités.

Elle ajoute que les chiffres apparaissant en rouge correspondent à des éléments ayant d'ores et déjà évolué.

Mme Célia Bacchini indique que le budget se présente de la manière suivante :

- Page 1 : Récapitulatif des pages 2 à 8
- Page 2 : Produits (recettes)
- Pages 3 à 8 : Charges (dépenses)

Elle signale que l'ensemble des pages est organisé de manière similaire :

- Un bloc à fond blanc complètement à gauche concernant le détail des comptes,
- Un bloc central à fond jaune concernant les données chiffrées relatives à 2016 (budget prévisionnel et total estimé),
- Un bloc à fond bleu complètement à droite concernant les montants prévisionnels pour 2017.

Mme Célia Bacchini poursuit son intervention par la présentation des différents produits (recettes) perçus par l'association :

- Les recettes propres pour les secteurs centres de loisirs et centres de vacances (participations des familles, adhésions...),
- Les différentes subventions allouées, qu'elles soient récurrentes (subvention municipale, subvention CAF Pso en lien avec les journées/enfants réalisées...) ou liées à des projets d'activités (D.D.C.S, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, C.A.F Action...).

Mme Nicole Cossard demande à quoi correspond la ligne 31 « subvention CNASEA ».

Mme Célia Bacchini répond que cette ligne correspond au remboursement de l'Etat concernant les contrats d'Emplois d'Avenir. Elle ajoute que, si les contrats Emplois d'Avenir embauchés en 2013 dans le cadre du périscolaire se sont achevés, l'association a choisi de procéder à de nouvelles embauches à la rentrée dernière.

En effet, les animateurs Emplois d'Avenir, présents les mercredis, les soirées et durant les vacances scolaires, sont de vrais référents pour les enfants et dans les équipes d'animation.

De plus, ces embauches, remboursées pour une partie, sont économiquement plus avantageuses que le recrutement de contrat CEE mercredis / vacances et de CDI soirées.

M. Patrice Lavaud demande si la ligne 17 (706200) intègre l'ouverture du centre de loisirs Port – Chemin Vert.

Il demande également si cette ligne tient compte d'une éventuelle augmentation des tarifs centres de loisirs.

Mme Célia Bacchini répond que les tarifs ont été repris à l'identique. Elle ajoute que l'ouverture du centre de loisirs Port – Chemin Vert a effectivement été prise en compte pour cette ligne. Cette dernière doit donc être revue à la baisse (- 6 417 euros environ).

M. Yonel Cohen-Hadria demande si le réalisé 2016 (colonne jaune) a déjà été voté.

Mme Célia Bacchini répond que le bilan de l'exercice comptable 2016 sera validé par le Commissaire aux Comptes en mai 2017. Une synthèse sera présentée aux administrateurs lors du prochain conseil d'administration qui se déroulera au mois de juin.

M. Florencio Martin ajoute que le compte de résultat sera ensuite présenté officiellement aux adhérents lors de l'Assemblée Générale de décembre 2017.

M. Hassen Allouache prend la parole et signale qu'un budget doit être présenté et voté en équilibre.

Il ajoute qu'un déficit est le fruit d'événements inconnus au moment de la construction du budget. Ce même déficit ne peut faire partie du plan de route de l'association.

Il poursuit en indiquant que le montant de la subvention municipale qui servira de référentiel pour les années à venir est bien de 2,33 millions d'euros (1.33 million auquel s'ajoute 1 million d'excédent cumulé cette année).

Il conclut en indiquant que la subvention municipale ne peut être augmentée sans une vraie négociation en amont du vote du budget municipal.

M. Florencio Martin prend la parole et déclare, qu'effectivement, sur la forme et pour les puristes comptables, un budget doit être présenté en équilibre. La présentation du budget telle que proposée a été travaillée pour rendre le budget plus compréhensible par les parents.

M. Florencio Martni indique que le résultat permet de visualiser la baisse de subvention municipale cette année.

M. Hassen Allouache que cette baisse est ponctuelle. L'année prochaine, la subvention retrouvera son niveau de base.

M. Marc Assalit indique que cela est d'autant plus important que la subvention présentée au sein de ce budget servira de référentiel pour les années à venir.

M. Florencio Martin répond que cette subvention pourra servir de base à effectifs constants uniquement. Il rappelle que l'engagement de la Municipalité est tenir compte de l'évolution de la fréquentation des enfants en centres de loisirs.

Mme Célia Bacchini prend la parole et signale au conseil que, l'année dernière, le budget prévisionnel avait été présenté à l'équilibre à la Directrice Financière. Il avait ensuite été rectifié suite au vote de la subvention municipale. La Directrice Financière avait alors indiqué à l'association qu'un budget prévisionnel ne devait pas être modifié. Elle ajoute que ce budget, dans le fond comme dans la forme a été validé par l'expert comptable. C'est pour ces raisons que le budget n'a pas été modifié mais que certains éléments apparaissent en rouge de façon à faire ressortir les lignes qui vont de fait évoluer. Elle ajoute qu'une fois tous les décomptes effectués, un déficit de 858 euros est constaté.

M. Yoen Cohen-Hadria prend la parole et signale que ce déficit de 858 euros est moindre et ne doit pas être considéré comme un frein au vote du budget prévisionnel.

M. Jacques Viguier déclare que ce point de forme ne doit pas couper le développement de Mme Célia Bacchini qui doit pouvoir poursuivre sa présentation. L'objectif étant en effet d'apporter de la pédagogie à cette présentation afin que la construction du budget prévisionnel soit comprise.

M. Florencio Martin propose qu'à l'avenir le budget prévisionnel soit présenté au conseil d'administration au mois de janvier. Le réalisé des comptes intégrera les arbitrages municipaux à fin mars et tout événement ultérieur.

Mme Célia Bacchini reprend sa présentation en s'arrêtant sur les lignes « dépenses » spécifiques aux centres de vacances :

1/ Les dépenses liées au fonctionnement des séjours comprenant l'ensemble des régies confiées aux directeurs de centres de vacances (0.80 euros par jour et par enfant), les activités sportives et culturelles et l'achat par le siège de divers matériel pédagogique.

Ces dépenses ont été revues à la hausse suite à la programmation du séjour Italie juillet et août et aux mini-séjours.

2/ Les dépenses liées à la pension des séjours comprenant l'alimentation, l'entretien et le linge de maison.

Ces dépenses ont été revues à la baisse suite à la mise en place d'une formule pension complète sur Saint-Hilaire de Riez.

M. Patrice Lavaud demande si l'activité équestre est toujours d'actualité à Saint-Hilaire de Riez.

Mme Célia Bacchini répond que pour des raisons techniques (problème d'enclos), cette activité a été supprimée au profit d'autres activités.

M. Patrice Lavaud demande à quoi correspond la hausse relative à la ligne « activité neige ».

Mme Célia Bacchini répond que sur le séjour ski, une séance de patinoire a été supprimée au profit d'une séance de ski E.S.F supplémentaire (activité plus couteuse).

M. Florencio Martin prend la parole et demande si la Caisse des Ecoles envisage de mettre en place une pension complète sur le site d'Arradon.

Mme Célia Bacchini répond que pour le moment l'association souhaite conserver la gestion de l'alimentation et de l'entretien sur ce site.

Mme Célia Bacchini reprend sa présentation en s'arrêtant sur les lignes « dépenses » spécifiques aux centres de loisirs en précisant que toutes les dépenses relatives au ménage, aux travaux, aux réparations et à l'entretien des bâtiments et à la restauration sont prises en charge par la Municipalité :

- Les dépenses liées au fonctionnement et à l'activité des centres de loisirs comprennent l'ensemble des régies attribuées aux directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs (1,10 euro par jour et par enfant pour les vacances et 0,55 euro pour les mercredis après-midi et les soirées) et consacrées à l'achat du fongible, du matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles mais aussi à l'organisation des sorties culturelles (musée, cinéma...).

Ces dépenses varient en fonction du nombre de journée/enfant réalisé. Elles devront être revues à la baisse en raison de l'ouverture décalée du centre de loisirs Port – Chemin Vert.

Mme Célia Bacchini signale aux administrateurs que la ligne 63 relative à l'alimentation sur les centres de loisirs et les mini-séjours a été diminuée, les mini-séjours étant également en pension complète à Saint-Hilaire de Riez.

Elle poursuit ensuite son intervention en présentant les dépenses communes aux secteurs centres de loisirs et de vacances :

- Le petit matériel multimédia comprenant l'achat de scanners pour le bureau des inscriptions, l'achat d'ordinateurs portables pour les centres de vacances, les éventuels Postes CD,
- Le petit électroménager (achat d'un four pour le dispositif 10/13 ans par exemple),
- Le petit mobilier (cuisines de Firmin Gémier et Robespierre par exemple),
- Les fournitures administratives diverses (cartouches d'encre, rouleaux de carte bleue, tampons encres...),
- Le carburant des véhicules loués pour les séjours et les déplacements mais également pour les véhicules que la Caisse des Ecoles met à disposition de l'association.

Cette ligne de dépense a augmenté par rapport à l'année dernière. En effet, le carburant était auparavant directement pris via la pompe municipale.

- Les produits pharmaceutiques pour les centres de vacances et de loisirs.

M. Florencio Martin demande où en est l'achat d'un nouveau logiciel de gestion commun aux deux secteurs.

Mme Célia Bacchini répond qu'il est souhaitable de prendre du recul concernant le secteur vacances que nous connaissons moins et ce afin d'identifier les besoins en matière informatique.

Elle poursuit ensuite son intervention par la présentation des dépenses « services extérieurs » spécifiques aux centres de vacances :

1/ Les dépenses liés aux frais de séjours en augmentation pour 2017 suite au passage en pension complète à Saint-Hilaire de Riez,

2/ Les dépenses liées à la préparation des séjours comprenant les déplacements de personnel pour la préparation des séjours, l'hébergement des équipes de province la veille des départs,

3/ Les dépenses liées aux transports comprenant l'ensemble des modes de transport utilisé pour les séjours de vacances (trains, cars, avion, minibus...) ainsi que les frais annexes (péages...).

L'augmentation de cette ligne de dépense est liée au séjour Italie.

M. Florencio Martin demande pourquoi les dépenses liées à la pension sur Saint-Hilaire de Riez ont augmenté. En effet, il avait été prévu une mise en place de cette formule à iso-coût.

M. Marc Assalit répond que les 2 structures (Caisse des Ecoles et Aubervacances-Loisirs) étant particulièrement imbriquées, certaines prévisions n'ont pu être respectées. Des décalages de coût sont à prévoir. Il ajoute que cette année sera une année de test de laquelle il faudra tirer un bilan.

M. Hassen Allouache et Mme Jacqueline Leguillard demandent s'il pourrait être envisagé de proposer aux administrateurs d'effectuer des déplacements sur les différents centres de vacances.

Mme Célia Bacchini répond que cela se fait déjà depuis 2 ans. Cela ne pose aucun problème pour un nombre de personnes limité, il faut juste l'organiser avec Benjamin.

Elle poursuit ensuite son intervention par la présentation des dépenses « services extérieurs » spécifiques aux centres de loisirs :

1/ Les dépenses diverses « services extérieurs » : location bassin piscine municipale

2/ Les dépenses diverses « autres services extérieurs » comprennent le remboursement d'une partie des transports du personnel.

Mme Samia Riquelme demande si la location de bassin au sein de la piscine municipale est payante sur tous les temps d'activité (soirées, vacances).

Mme Célia Bacchini répond qu'effectivement, la location des lignes d'eau est payante en soirée (via les régies des directeurs de centres de loisirs) et lors des vacances (paiement effectué directement par le siège de l'association).

Elle poursuit son intervention en présentant les dépenses « services extérieurs » inhérentes aux deux secteurs :

1/ Les dépenses liées à la formation engagées pour l'embauche de nouveaux contrats emplois d'avenir.

Une partie de ces dépenses est remboursée via l'organisme Uniformation,

2/ Les dépenses liées aux véhicules et transports autres (utilisation des transports locaux pour le séjour en Italie par exemple),

3/ Les dépenses liées à la location de matériel, à l'entretien et aux réparations diverses comprenant l'entretien de la machine à affranchir de l'association, le contrat de maintenance du logiciel de comptabilité / paie, l'entretien de la machine à carte bleue,

4/ Les dépenses autres comprenant la création et la diffusion des supports de communication (plaquettes, cartes de vœux, tracts divers), les buffets organisés à l'occasion de l'Assemblée Générale...

Mme Samia Riquelme demande à quoi correspond la ligne 93 « études ».

Mme Célia Bacchini informe le conseil que cette ligne correspond à une demande d'audit effectuée auprès du syndicat employeur de l'association (CNEA). En effet, la direction souhaite, vu les dernières évolutions législatives, faire vérifier l'ensemble des documents administratifs de l'association (contrats, fiches de paie, lissages horaires...) par un juriste.

Cet audit sera planifié avant fin 2017.

Mme Célia Bacchini poursuit ensuite son intervention en présentant les dépenses « impôts et taxes » et « charges du personnel » de l'association :

1/ Les taxes sur les salaires,

2/ Les taxes sur les véhicules,

Cette ligne est amenée à évoluer. En effet, le budget prévisionnel a été construit sur l'hypothèse de récupération de certains véhicules de la Caisse des Ecoles avec l'achat des cartes grises en lien,

3/ Les charges du personnel comprenant la mutuelle, les cotisations de retraite, la cotisation auprès du Comité des Œuvres Sociales (COS).

Mme Célia Bacchini conclue sa présentation par les dépenses « bourses », « charges exceptionnelles » et « amortissements » comprenant une ligne « créance irrécouvrable » qui correspond aux impayés familles considérés comme non récupérables par le cabinet de recouvrement Mercuries Finances.

M. Marc Assalit demande si les familles inscrites aux centres de vacances paient la totalité du séjour avant le départ.

Mme Célia Bacchini explique que des échéanciers allant jusqu'à novembre de l'année N sont proposés aux familles, ces dernières ne pouvant régler de grosses sommes sur une petite période.

Mme Riquelme signale que l'affichage « paiement par carte bleue à partir de 10 euros » n'est plus visible au sein du nouveau pôle caisse.

Mme Célia Bacchini prend note afin que l'affichage soit rétabli.

M. Florencio Martin demande si ce montant minimum de 10 euros ne peut être abaissé afin de permettre le règlement de factures moins importantes par carte bleue.

Mme Célia Bacchini répond que les coûts par transactions bancaires ont été étudiés à la mise en place des paiements par carte bleue. C'est ce montant de 10 euros minimum qui semblait le plus avantageux.

M. Marc Assalit demande quel montant minimum est appliqué par le service de l'enseignement afin de pouvoir s'aligner de manière cohérente.

Mme Samia Riquelme répond que le montant minimum est de 15 euros au service de l'enseignement.

M. Florencio Martin soumet le budget prévisionnel 2017 à l'approbation du conseil.

M. Hassen Allouache signale que son vote concernant le budget prévisionnel 2017 se fait sous réserve de la prise en compte des remarques effectuées précédemment (présentation d'un budget équilibré).

M. Florencio Martin confirme que le budget est soumis à l'approbation sous réserve de la prise en considération des remarques effectuées au cours du conseil.

Le budget prévisionnel 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. Marc Assalit remercie l'association pour l'ensemble du travail fourni dans la construction de ce BP 2017.

M. Yonel Cohen-Hadria quitte le conseil en laissant pouvoir.

M. Florencio Martin passe au point suivant à l'ordre du jour : le vote des tarifs centres de loisirs, minis-séjours 2017/2018 et colonies 2018.

L'association propose une augmentation de ces tarifs à hauteur de 2%.

M. Christophe Arab prend la parole et demande sur quelles bases sont calculés les tarifs centres de loisirs et colonies.

Mme Célia Bacchini répond que l'association se cale sur les quotients appliqués par le service de l'enseignement.

M. Christophe Arab regrette de ne pas disposer de plus d'éléments concernant le mode de calcul des tarifs cantine servant de base au calcul des tarifs centres de loisirs et colonies.

M. Hassen Allouache informe le conseil que la ville a lancé une étude afin d'analyser les quotients appliqués aux albertivillariens pour le calcul de leur facture cantine. L'objectif étant plus d'équité pour l'ensemble des familles quelle que soit leur composition.

Mme Samia Riquelme indique que les tarifs cantine ont néanmoins été augmentés de 2% pour l'année à venir.

M. Patrice Lavaud déclare que si les tarifs cantine ont été augmentés de 2%, cette augmentation doit se répercuter sur la subvention allouée à l'association sous forme d'une hausse de 2% également.

M. Hassen Allouache signale que cette augmentation reste anecdotique en termes de recettes pour la ville.

M. Florencio Martin soumet l'augmentation de 2% des tarifs centres de loisirs, minis-séjours et centres de vacances :

- 10 votes « contre » (6 + 4 pouvoirs),
- 6 votes « pour » (3 + 3 pouvoirs).

L'augmentation n'étant pas approuvée, les tarifs seront identiques à ceux de cette année.

Mme Jacqueline Leguillard souhaite remercier l'équipe d'animation de Saint-Halaise de Riez printemps 2017 pour le travail effectué avec les enfants et la communication tissée avec les familles.

Mme Célia Bacchini prend note afin de transmettre le message à l'équipe concernée.

Elle ajoute que, lors du prochain conseil d'administration, les responsables pédagogiques des secteurs loisirs et vacances auront la parole afin de permettre un réel échange avec les parents représentants concernant les activités des enfants en A.C.M et en colonie.

M. Florencio Martin rappelle aux administrateurs qu'une journée autour des jeux de société est organisée à Asnières sur Oise le 13 mai 2017.

M. le Président clôt la séance à 21h40.

Documents distribués :



- Budget prévisionnel 2017,
- Proposition d'augmentation pour tarifs centres de loisirs et centres de vacances.